

Votants : 78

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 21 mars 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 27 mars 2023

ETUDES ET PROJETS NEUFS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VDN - CAN - MISSIONS DE COORDINATION ET D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES CHANTIERS DE BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCHÉ

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN à Elmano MARTINS, Jean-Michel BEAUDIC à Elisabeth MAILLARD, François BONNET à Clément COHEN, Christelle CHASSAGNE à Thibault HEBRARD, Olivier D'ARAUJO à Philippe LEYSSENE, Jean-Pierre DIGET à Claude BOISSON, Gérard EPOULET à Yann JEZEQUEL, Lucien-Jean LAHOUSSE à Anne-Lydie LARRIBAU, Bastien MARCHIVE à Jérôme BALOGE, Franck PORTZ à Jacques BILLY, Florent SIMMONET à Romain DUPEYROU, Mélina TACHE à Noélie FERREIRA.

Titulaires absentes :

Annick BAMBERGER, Patricia DOUEZ.

Titulaires absents excusés :

Alain LIAIGRE, Marcel MOINARD.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 27 MARS 2023

ETUDES ET PROJETS NEUFS - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES VDN - CAN - MISSIONS DE COORDINATION ET D'ASSISTANCE À MAITRISE D'OUVRAGE HYGIÈNE ET SÉCURITÉ DES CHANTIERS DE BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS - AUTORISATION DE SOUSCRIRE LE MARCHÉ

Monsieur **Claude BOISSON**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Dans l'acte de construire, d'aménager ou dans le cadre de l'entretien du patrimoine bâti, des ouvrages de voirie et de réseaux divers ou d'espaces verts, il est nécessaire de faire appel à des entreprises spécialisées pour la réalisation de missions de coordonnateur et d'assistance à maîtrise d'ouvrage en hygiène et sécurité des chantiers. Les marchés actuels arrivent à échéance.

Considérant que la CAN et la Ville de Niort ont des besoins comparables pour préparer et accompagner leurs opérations de travaux,

Considérant la diversité des prestations susceptibles d'être prescrites,

Considérant que les collectivités ne sont pas en mesure de connaître précisément à l'avance les quantités à commander,

Il est proposé, afin de bénéficier de tarifs avantageux et de simplifier les coopérations avec des fournisseurs communs, de mettre en place dans le cadre d'un groupement de commandes, un accord cadre mono attributaire à bons de commande d'une durée de deux ans, renouvelable une fois, pour les prestations de coordination et assistance à maîtrise d'ouvrage en hygiène et sécurité des chantiers de bâtiment, de voirie, réseaux divers et espaces verts.

La convention précise les montants maximum.

La convention ci-annexée désigne la Ville de Niort coordonnatrice de ce groupement et lui confère pour mission la conduite de la procédure d'attribution des marchés, la signature et la notification des contrats.

Par ailleurs, bien que le groupement présenté dans cette délibération porte sur des besoins spécifiques liés à des opérations de travaux d'envergure particulière, les services de la CAN travaillent à un recensement des attentes et à l'élaboration des propositions visant à renforcer la pratique des groupements de commandes au profit de toutes les communes de l'agglomération. Le développement des groupements constitue en effet un acte prioritaire de l'Acte II du schéma de mutualisation. Ce dispositif qui consiste à massifier les achats représente un levier pertinent de maîtrise des dépenses et nécessite un travail de méthode par famille de produits afin d'identifier les opportunités de groupements les plus pertinentes pour les communes.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la convention de constitution d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Niortais et la Ville de Niort ;
- Autorise sa signature ;
- Approuve les caractéristiques essentielles de l'accord-cadre à venir ;
- Autorise le coordonnateur à signer les marchés à l'issue de la procédure.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 78

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Aurore NADAL

Claude BOISSON

Secrétaire de séance

Vice-Président Délégué